Les combats des femmes pour leurs droits

Les droits politiques

Au début du XXe (20e) siècle, les femmes n'ont le droit de vote que dans un pays : la Nouvelle-Zélande. En Europe et aux États-Unis, des femmes réclament ce droit.

Elles l'obtiennent dans plusieurs pays dans les années 1910-1920. En France, elles ne votent pour la première fois qu'en 1945.

L'égalité dans le travail et le salaire

Depuis 1945, la loi française dit que les femmes doivent avoir un salaire égal à celui des hommes pour le même travail. Mais les salaires des femmes restent souvent plus bas que ceux des hommes et peu de femmes sont chefs de grande entreprise. Souvent, en plus de leur travail, les femmes font la plupart des tâches ménagères (repas, ménage, vaisselle…).

L'égalité en droit avec les hommes

Jusqu'en 1938, la loi française oblige les femmes à obéir totalement à leur mari. Elles n'ont le droit de travailler sans l'autorisation de leur mari que depuis 1965.

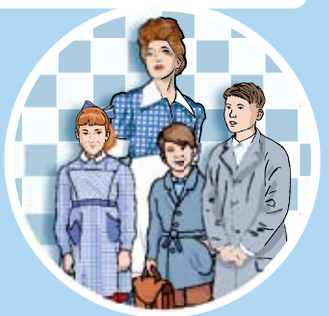

La sexualité

En France, l'usage des contraceptifs, en particulier de la pilule, est autorisé par la loi depuis 1967. L'avortement, lui, est autorisé par la loi depuis 1975. Auparavant, les femmes enceintes qui ne voulaient pas avoir d'enfant avortaient dans des conditions très dangereuses pour leur santé.

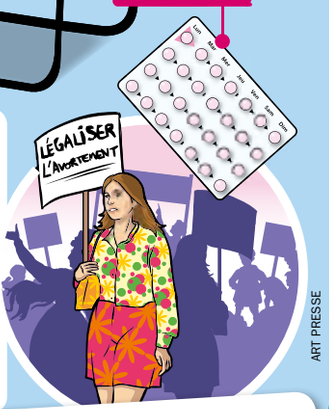

ART PRESSE

Salaire : somme reçue pour un travail.
Contraceptif : moyen utilisé pour ne pas avoir d'enfant.
Pilule : ici, médicament permettant de ne pas avoir d'enfant.
Avortement : arrêt volontaire (choisi) d'une grossesse pour ne pas avoir de bébé.

La question de Scoupe

Quelle femme politique, morte en 2017, a fait autoriser l'avortement en France ?
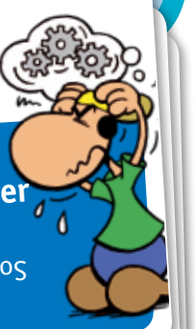
Somone Veil.